

Bientôt, une mutuelle communale à Teyran

8 septembre 2015 par Eric Halley



U ne réunion publique animée par l'association ACTIOM aura lieu le jeudi 10 septembre à 18h30 salle du Peyrou (route de Montpellier). Elle permettra aux Teyrannais de bénéficier de tarifs collectifs négociés et avantageux pour acquérir une mutuelle complémentaire.

Pour comprendre la genèse de ce service, il faut remonter au conseil municipal du 9 juillet durant lequel l'assemblée a décidé à l'unanimité de soutenir l'action initiée par le CCAS de Teyran, d'un partenariat avec l'association ACTIOM pour la mise en place d'une mutuelle complémentaire de santé communale.

Destinée aux communes, elle s'adresse aux personnes ne bénéficiant pas de tarifs collectifs : jeunes sans emploi , chômeurs, seniors ,intérimaires, certains salariés en CDI à temps partiel, agriculteurs, artisans ,commerçants, professions libérales et plus généralement toute personne n'entrant pas dans le cadre des obligations de l'ANI (*) et souhaitant améliorer sa couverture maladie.

La mise en place de cette mutuelle a pour objectif de pallier les inégalités sociales de santé des personnes qui par manque de moyens font l'économie d'une mutuelle. Elle propose des solutions pour obtenir une amélioration du pouvoir d'achat à prestations équivalentes.

(*) ANI : L'Accord National Interprofessionnel du 11 janvier 2013, transposé en loi le 16 juin 2013 (Loi pour la sécurisation de l'emploi) généralise la complémentaire santé pour tous les salariés et s'applique à toutes les entreprises, quel que soit leur secteur d'activité, sur le territoire français à compter du 1er janvier 2016.